RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ODEADOM
Office de développement
de l'économie agricole d'outre-mer

Agriculture et agro-alimentaire des Outre-mer.

"MEMENTO" 2026

Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion
Mayotte
Saint-Barthélemy
Saint-Martin
Saint-Pierre-et-Miquelon
Polynésie Française
Wallis et Futuna
Nouvelle-Calédonie

OFFICE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE D'OUTRE-MER

"Le mémento que l'office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer (ODEADOM) édite chaque année donne de manière extrêmement synthétique certains chiffres clefs et informations relatifs au secteur agricole des Outre-mer du champ d'action de l'office : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.
Pour cette nouvelle édition, quelques informations sur les territoires Outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie et Wallis-et-Futuna) ont été ajoutées afin de compléter le panorama général du secteur agricole ultra-marin.

L'ODEADOM en propre produit peu de données, il en utilise beaucoup. Que tous les services et organismes producteurs, les services statistiques du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté alimentaire et ceux de territoires en premier lieu, soient chaleureusement remerciés pour leurs apports et contributions.

Jacques Andrieu
Directeur de l'ODEADOM"

SOMMAIRE

L'agriculture des territoires 3
L'agriculture des départements d'Outre-mer en quelques chiffres 5
La Guadeloupe 6
La Martinique 7
La Guyane 8
La Réunion 9
Mayotte 10
Saint-Barthélemy 11
Saint-Martin 12
Saint-Pierre-et-Miquelon 13
Polynésie française 14
Wallis et Futuna 15
Nouvelle-Calédonie..... 16
L'ODEADOM..... 17

L'agriculture des territoires

Les territoires ultramarins bénéficient pour la plupart d'un climat tropical ou équatorial qui implique des modes de production particuliers et des approches sanitaires propres. Ce sont autant d'atouts et de contraintes qui façonnent l'agriculture et la structuration des filières agricoles.
Leur éloignement de l'Hexagone et de l'Europe continentale et leur insularité engendrent des conditions de marché particulières, des flux externes de marchandises exclusivement par voie aérienne ou maritime, des marchés intérieurs limités, qui influent sur la compétitivité de leurs productions. Humainement riches, ces territoires sont des bassins de consommation importants, dont les populations sont attachées aux productions locales qualitatives et très variées. Par leurs espaces agricoles et maritimes, leurs conditions naturelles de production, le dynamisme de leurs acteurs, ces territoires disposent d'atouts majeurs. Ces régions, départements et collectivités sont tous au cœur du défi de devoir s'adapter au changement climatique et sont directement soumis à ses conséquences. Ils sont régulièrement exposés à des phénomènes naturels exceptionnels, notamment ouragans et cyclones, susceptibles d'affecter les productions et les infrastructures agricoles. Cela a été douloureusement le cas en 2024 et 2025 notamment dans l'océan Indien à Mayotte et à La Réunion. Mais au-delà, tous constatent des évolutions, avec par exemple des précipitations bien plus irrégulières.

L'économie agricole des régions ultramarines se caractérise par l'existence de deux grandes cultures traditionnelles d'exportation : la banane et la canne à sucre, destinée à la production de sucre et de rhum. Parallèlement, la consolidation et le développement des productions animales et végétales diversifiées, destinées à satisfaire les besoins des marchés locaux, sont des enjeux forts pour développer la souveraineté alimentaire de ces territoires. Les fruits tropicaux représentent en outre des marchés externes à haute valeur ajoutée comme l'ananas, le letchi ou le fruit de la passion. D'autres produits, tels que les fleurs tropicales et les plantes aromatiques et médicinales, se développent sur ces marchés extérieurs.

Chaque territoire est singulier. S'arrêter aux caractéristiques communes au-delà de l'éloignement de la France hexagonale serait excessivement réducteur. Chaque territoire connait des dynamiques propres que ce soit en termes démographique, économique ou social. Leurs agricultures sont elles-mêmes diverses, tant dans leurs productions que dans la structuration de leurs filières. Les enjeux environnementaux sont partout prégnants, mais sous des formes différentes : adaptation au changement climatique, préservation de la biodiversité et réduction de l'impact des intrants agricoles, notamment phytosanitaires.

Le champ d'action de l'ODEADOM ne comprend pas directement les territoires du Pacifique mais sa mission d'expertise et d'échanges de connaissances entre les différents territoires Outre-mer invite à mieux connaître ces territoires les plus éloignés de l'Hexagone et leurs spécificités et à encourager les collaborations.

Sources : INSEE, Club DEMETER, ODEADOM

L'agriculture des départements d'Outre-mer en quelques chiffres

Exploitations agricoles et travail

Département	Nombre d'exploitations en 2024	Travail agricole (en ETP) en 2023
Guadeloupe	7 033	6 177
Martinique	2 514	5 646
Guyane	6 190	13 550
La Réunion	5 613	9 856
Mayotte	4 312*	6 263*
Tous DROM	*25 663*	*41 492*

Un équivalent-temps-plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

*Le nombre d'exploitations et d'ETP à Mayotte sont issus du recensement agricole de 2020

Superficie agricole utilisée (SAU)

Département	SAU totale (ha) en 2024	SAU moyenne par exploitation (ha) en 2024	Part de la SAU dans la superficie totale du territoire
Guadeloupe	31 053	4,4	19,00%
Martinique	24 935	9,9	22,90%
Guyane	39 775	6,4	0,50%
La Réunion	37 151	6,6	14,80%
Mayotte	7 653	1,8	20,90%
Tous DROM	*140 567*	*5,5*	*1,6 %***

La superficie agricole utilisée (SAU) des exploitations agricoles comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes.

**La Guyane s'étend sur une superficie de 84 000 km2, bien supérieure à la superficie de 5 600 km2 des autres DROM. La valeur de la SAU dans la superficie totale pour l'ensemble des DROM tend vers la valeur pour le seul territoire guyanais.

Valeur de la production agricole (hors subventions)

Département	Valeur de la production (M€) en 2010	Valeur de la production (M€) en 2024
Guadeloupe	180	185
Martinique	162	176
Guyane	127	200
La Réunion	338	401
Mayotte	105	129
Tous DROM	*911*	*1 092*

Sources : SSP Agreste 2024, Recensement Agricole 2020, Comptes régionaux de l'agriculture (2010-2024), Graph'Agri 2025.

La Guadeloupe

Nombre d'exploitations agricoles	7 033
Surface agricole utile	31 053 ha
Valeur de la production agricole	185 M€
Principales productions	Banane, canne (sucre, rhum), bovins

La Guadeloupe est un archipel de 1 600 km², situé dans les Petites Antilles. L'archipel compte 383 569 habitants, vivant sur cinq îles : d'une part la Guadeloupe continentale composée des grandes îles, Basse-Terre et Grande-Terre, et d'autre part les « Iles du sud » (Marie-Galante, la Désirade et les Saintes).

En 2024, les 7 033 exploitations agricoles valorisent un cinquième du territoire guadeloupéen. La surface dédiée à l'agriculture reste stable depuis 2010, les cultures de bananes et de cannes à sucre en occupent à elles-seules la moitié.

La production de banane est en grande partie située au sud de la Basse-Terre.

La quasi-totalité des 58 300 tonnes produites en 2024 est destinée à l'exportation. La filière banane est structurée autour de la SICA « Les producteurs de Guadeloupe » (LPG) pour la commercialisation de la production. La filière banane poursuit ses efforts en matière de préservation de l'environnement, notamment en limitant l'utilisation d'intrants chimiques. La culture de banane en agriculture biologique est à ce titre en expansion, avec 2 210 tonnes produites en 2024 contre 250 tonnes en 2020.

En Guadeloupe, un peu moins de la moitié des exploitations agricoles cultivent de la canne à sucre. La production de la campagne 2024 de 410 146 tonnes de canne est à 80 % destinée à l'industrie sucrière structurée autour de l'interprofession IGUACanne. Cette production est en diminution, passant de 738 100 tonnes en 2010 à 410 146 tonnes de canne. La production de sucre est assurée par deux sucreries : l'usine de Gardel sur la Grande-Terre et la Sucrerie-Rhumerie de Marie-Galante. Le rhum agricole, qui dispose d'une Indication Géographique Protégée, est quant à lui produit au sein des 8 distilleries que compte l'archipel.

Les cultures maraîchères et fruitières sont pour l'essentiel destinées à la consommation locale. Les principales productions sont : les tubercules, les tomates, les concombres, les bananes, les melons, les pastèques et les ananas. Des filières d'exportation se sont aussi structurées (melons). L'organisation des productions végétales et horticoles s'articule autour de l'interprofession IGUAFHLOR.

Il s'agit d'élevages bovins, caprins, porcins et de volailles, organisés autour de l'interprofession IGUAVIE. La Guadeloupe est un département d'Outre-mer possédant un cheptel bovin important, lui permettant de satisfaire environ 20 % de la consommation locale.

Sources : SSP Agreste 2024, Recensement Agricole 2020, Graph'Agri 2024, Comptes régionaux de l'agriculture (2010-2024), Agreste Guadeloupe – Mémento 2025, La statistique publique dans les Outre-mer Edition 2025 de l'INSEE.

La Martinique

Nombre d'exploitations agricoles	2 514
Surface agricole utile	24 935 ha
Valeur de la production agricole	176 M€
Principales productions	Banane, canne (rhum), légumes frais

La Martinique est une île de 1 100 km² située au centre des Petites Antilles. Le département compte 361 019 habitants et se distingue par la diversité de ses paysages : pitons et Montagne Pelé au nord, mornes et savanes au sud, mangroves et plaines agricoles au centre.

L'agriculture couvre 23 % de l'île avec une surface de 24 935 ha, dont un cinquième est consacré à la culture de la banane. Les 137 091 tonnes produites en 2024 font de la Martinique le premier département d'Outre-mer producteur de banane, structuré autour de la coopérative Banamart. 97 % de la production est tournée vers l'export, principalement vers la France hexagonale.

En Martinique, la production de canne à sucre s'élève à 206 431 tonnes en 2024, majoritairement destinées à la production de rhum agricole bénéficiant de l'Appellation d'Origine Contrôlée « Rhum de la Martinique ». Le rhum agricole est exclusivement élaboré à partir de pur jus de canne à sucre frais et se distingue ainsi du rhum produit à partir de la mélasse, issue de la transformation de la canne à sucre. L'industrie sucrière mobilise quant à elle 13 % de la canne produite et Le Galion est la seule sucrerie de l'île.

Outre la banane et la canne à sucre, est produite une gamme importante de végétaux, tomates, melons, salades, christophines, bananes plantain, concombres, goyaves, ananas... Des filières agroalimentaires se sont développées, notamment pour les boissons (rhum agricole, jus de fruit et sodas). Les entreprises de transformation agroalimentaire constituent le secteur industriel le plus important de l'île, après celui de l'énergie.

Sources : SSP Agreste 2024, Recensement Agricole 2020, Graph'Agri 2025, Comptes régionaux de l'agriculture (2010-2024), La statistique publique dans les Outre-mer Edition 2025 de l'INSEE.

La Guyane

Nombre d'exploitations agricoles	6 190
Surface agricole utile	39 775 ha
Valeur de la production agricole	200 M€
Principales productions	Tubercules, fruits (ananas, agrumes), canne, bovins

La Guyane, seul territoire ultramarin continental, s'étend sur une superficie de 83 800 km², à la frontière du Brésil et du Suriname. La Guyane est recouverte à 96 % par la forêt amazonienne, dont une grande partie est placée sous la protection d'un parc national.

Les 6 190 exploitations agricoles valorisent 39 775 ha en 2024, ce qui représente donc moins de 1 % du territoire. L'agriculture guyanaise est en pleine expansion, la surface dédiée à l'agriculture s'étend chaque année (+ 44 % entre 2010 et 2020) afin de couvrir les besoins croissants liés à l'une des démographies les plus dynamiques de France. La population guyanaise augmente d'environ 1,2 % par an, atteignant 292 400 habitants en 2025. L'emploi agricole s'inscrit pleinement dans cette dynamique, puisqu'il a augmenté de plus de 80 % entre 2010 et 2020.

Les activités agricoles guyanaises se déclinent en différents pôles :
- Les exploitations traditionnelles, majoritairement vivrières, pratiquent une agriculture itinérante sur brûlis, dite « abattis », issue pour beaucoup de techniques amérindiennes anciennes qui produit notamment des tubercules (manioc et igname) et de la banane.

- L'élevage, situé essentiellement au niveau de la savane littorale, permet de couvrir environ un 15 % de la consommation locale. Il est structuré autour de l'interprofession INTERVIG.
- Les exploitations maraîchères et fruitières sont situées au nord-ouest et nord-est du département. La production est très variée (ananas, agrumes, ramboutans, bananes...) et permet de répondre en grande partie aux besoins de la consommation locale.
L'IFIVEG rassemble les organisations impliquées dans les filières végétales.
- En Guyane, la production de canne à sucre (6 400 tonnes récoltées en 2024) est exclusivement destinée à la production de rhum agricole dans la distillerie Saint-Maurice.

Sources : SSP Agreste 2024, Recensement Agricole 2020, Comptes régionaux de l'agriculture (2010-2024), Graph'Agri 2025

La Réunion

Nombre d'exploitations agricoles	5 613
Surface agricole utile	37 151 ha
Valeur totale de la production agricole	401 M€
Principales productions	Canne, légumes frais, fruits tropicaux, volailles, porcins

La Réunion est une île volcanique de 2 500 km² située dans l'Océan Indien. Densément peuplée, elle compte 896 200 habitants en 2025. Au niveau topographique, le littoral de l'île laisse rapidement place à un relief escarpé et accidenté, dont les « Pitons, cirques et remparts » sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2010.

L'agriculture valorise 15 % du territoire réunionnais, une surface restreinte par la pression de l'urbanisation et les enjeux de préservation des espaces naturels. L'agriculture et l'agroalimentaire occupent pour autant une place centrale dans l'économie de l'île, avec près de 5 600 exploitations agricoles et 40 % de l'emploi manufacturier régional.

La canne à sucre représente plus de la moitié de la surface agricole de l'île et environ 20 % de la valeur de la production agricole annuelle. Les 2 300 exploitations cultivant de la canne à sucre produisent en moyenne 1,3 million de tonnes chaque année, ce qui fait de la Réunion le plus important producteur de canne parmi les départements d'Outre-mer. Le principal débouché de la canne réunionnaise est le sucre, fabriqué dans les usines du Gol et de Bois-Rouge.

Les sous-produits de la canne sont aussi valorisés : la mélasse permet de faire du rhum (qui dispose de l'Indication Géographique Protégée « Rhum de la Réunion »), et la bagasse est utilisée pour produire de l'énergie via deux centrales thermiques à biomasse et une centrale au bioéthanol.

Performante et diversifiée, l'agriculture réunionnaise permet de satisfaire près de 65 % de la demande locale en fruits et légumes et presque 40 % en viandes. La majeure partie des 34 217 tonnes de fruits et 62 414 tonnes de légumes et tubercules produites en 2024 alimentent le marché local, mais certaines productions, notamment l'ananas Victoria, les letchis ou les fruits de la passion, sont aussi destinées à l'exportation.

Plus de 34 000 tonnes de viande (principalement volaille et porc) sont produites localement ainsi que 151 millions d'œufs et près de 16 millions de litres de lait. Les actions communes aux filières animales sont menées par deux interprofessions, l'ARIBEV (bovins, porcins, ovins, lapin) et l'ARIV (volailles, œufs). La filière fruits et légumes est quant à elle organisée autour de l'interprofession ARIFEL. L'île de la Réunion est également connue pour sa production de vanille et de plantes à parfum comme le géranium et le vétiver.

Sources : SSP Agreste 2024, Recensement Agricole 2020, Comptes régionaux de l'agriculture (2010-2024), Graph'Agri 2025.

Mayotte

Nombre d'exploitations agricoles	4 312
Surface agricole utile	7 653 ha
Valeur totale de la production agricole	129 M€
Principales productions	Tubercules, bananes, ananas

Située dans le canal du Mozambique, à mi-chemin entre Madagascar et l'Afrique, Mayotte est composée principalement de deux îles, la Grande-Terre et la Petite-Terre. Sa départementalisation date seulement de 2011. Mayotte s'étend sur 374 km2 et compte 321 000 habitants en 2024 (un nouveau recensement est en cours). Il s'agit du département français avec la plus forte croissance démographique.

En 2024, l'agriculture mahoraise valorise 20 % du territoire, mais l'exiguïté du territoire et la pression démographique mettent en concurrence les espaces agricoles, urbains et protégés. Les exploitations agricoles sont en quasi-totalité des micros et petites exploitations, et près de la moitié dispose d'une surface inférieure à un hectare.

L'agriculture joue un rôle social et alimentaire primordial. Le « jardin mahorais » est le mode de culture agroforestier traditionnel du département, il représente aujourd'hui 90 % de la surface agricole totale. Il s'agit d'une association de cultures de fruits et légumes variés, en particulier des bananes et des tubercules (manioc, taro). Le jardin mahorais revêt souvent un caractère familial et constitue un moyen d'autosuffisance alimentaire ou un complément de revenu. La prédominance de cette agriculture vivrière limite la structuration de filières, mais les coopératives sont en fort développement. Le maraichage et l'élevage sont des secteurs en développement, le niveau de transformation reste toutefois faible.

L'ylang-ylang et la vanille sont les cultures emblématiques de Mayotte, avec des développement récents et importants pour la vanille qui se distingue par sa qualité. La banane, l'ananas, la noix de coco, les agrumes et les tubercules sont les productions les plus communes de l'archipel.

Mayotte a été très durement touchée par le cyclone Chido qui a frappé l'île le 14 décembre 2024 et qui a largement dévasté le secteur agricole. Une reconstruction du secteur est en œuvre pour que l'agriculture retrouve son rôle alimentaire primordial.

Sources : SSP Agreste, Recensement Agricole 2020, Comptes régionaux de l'agriculture (2010-2024), Graph'Agri 2025.

Saint-Barthélémy

Nombre d'exploitations agricoles	6
Principales productions	Fleurs, plantes aromatiques, élevage

Saint-Barthélemy est une île française située dans les Caraïbes, au nord des Petites Antilles. Cette île montagneuse de 21 km² a depuis 2012 le statut de pays et territoire d'Outre-mer (PTOM) et compte un peu plus de 10 000 habitants.

Six producteurs sont recensés en 2020 à Saint-Barthélemy, dont quatre sont spécialisés en horticulture (fleurs et plantes aromatiques) et en production maraîchère, les deux autres exploitations sont plutôt orientées vers l'élevage de petits ruminants avec un cheptel en forte diminution.

L'économie de l'île est fortement tertiarisée, principalement axée sur le tourisme. La surface agricole est ainsi en diminution. Dans ce contexte de pression foncière mais aussi hydrique, les agriculteurs innovent par des modes de culture hors-sol hydroponiques, horizontaux et verticaux. Les exploitations agricoles sont ainsi en mesure de répondre à une demande des restaurateurs en proposant des produits frais de qualité en circuit court.

Saint-Martin

Nombre d'exploitations agricoles	36
Surface agricole utile	227 ha
Principales productions	Elevage bovin, ovin, caprin, porcin et volailles

La collectivité d'Outre-mer française Saint-Martin est située dans la partie nord de l'île de Saint-Martin dans les Petites Antilles. Sint Marteen, la partie néerlandaise, se trouve quant à elle au sud de l'île. La partie française de Saint-Martin s'étend sur 53 km² et compte 31 496 habitants.

Les 36 exploitations agricoles valorisent 227 ha en 2020 et sont en majorité orientées vers l'élevage de ruminants, porcs et volailles. Les exploitations spécialisées en maraîchage, horticulture et fruits sont en augmentation. La vente de la production agricole se fait en circuit court, principalement en vente directe.

L'économie de Saint-Martin est avant tout fondée sur le tourisme. Les pouvoirs publics s'engagent pour le développement agricole. L'objectif est de renforcer la structuration des filières agricoles afin de parvenir à une meilleure autonomie alimentaire basée sur une production locale de qualité.

Sources : SSP Agreste, Recensement Agricole 2020, Comptes régionaux de l'agriculture (2010-2024), La statistique publique dans les Outre-mer Edition 2025 de l'INSEE.

Saint-Pierre et Miquelon

Nombre d'exploitations agricoles	8
Surface agricole utile	148 ha
Principales productions	Volailles, légumes frais

Saint-Pierre-et-Miquelon est un archipel français (collectivité d'Outre-mer) de 242 km², situé dans l'Atlantique nord, à 25 km au sud de l'île canadienne de Terre-neuve. L'archipel est composé de deux îles principales : Saint-Pierre, la plus petite île qui abrite 90 % de la population qui atteint près de 6 000 habitants, et Miquelon, sur laquelle se trouve l'essentiel des terres et des exploitations agricoles. Historiquement fondée sur la pêche et l'industrie de transformation du poisson, l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon a connu un ralentissement de son économie au cours du XXème siècle, en partie due à la raréfaction de la morue.

Le climat rigoureux et instable est contraignant pour le développement de l'agriculture, la saison des cultures de plein champ est en effet réduite à trois mois par an seulement. Les sols tourbeux et argileux sont difficiles à travailler. L'archipel compte huit exploitations agricoles.

Le développement agricole est orienté vers la culture sous serres, chaudes et froides, de produits maraîchers (pomme de terre, carotte, laitue, tomate). Les activités d'élevage concernent essentiellement les poulets de chair et les œufs. La production agricole est modeste et ne peut répondre qu'à une faible part de la demande des consommateurs locaux.

Sources : DTAM, rapport IEDOM 2023

Polynésie française

Nombre d'exploitations agricoles	4 080
Surface agricole utile	5 727 ha
Valeur totale de la production agricole commercialisée	7,8 Milliards XPF (Francs Pacifique) *Soit 65 millions €*
Part d'autoconsommation (en valeur)	48%
Principales productions	Coprah, fruits (ananas, agrumes, pastèques), tubercules, productions maraîchères (tomates, concombres), œufs, viande porcine, canne à sucre, vanille, noni

Crédit: IEOM

La Polynésie française est une Collectivité d'Outre-mer située dans le Pacifique Sud, comptant 118 îles d'une superficie émergée globale d'environ 4 032 km2 et regroupées en 5 archipels : l'archipel de la Société (îles du Vent et îles Sous-le-Vent), l'archipel des Tuamotu, l'archipel des Gambier, l'archipel des Marquises et l'archipel des Australes. La population polynésienne est estimée à 279 400 habitants et est concentrée sur l'archipel de la Société (9/10ème de la population).

4080 exploitations agricoles exploitent 5 727 ha (incluant cocoteraies et pâturages) pour une production agricole commercialisée d'environ 8 milliards de XPF (dont plus de 2/3 correspondent à des productions végétales et 1/3 à des productions animales). Il est estimé que cette production locale couvre entre 10 et 15 % des besoins alimentaires totaux, sans compter la part d'autoconsommation alimentaire. En effet, celle-ci est importante puisque près de la moitié des denrées alimentaires sont auto-consommées, allant jusqu'à 2/3 tiers pour les fruits et légumes et les produits vivriers.
Les différentes conditions naturelles et climatiques ont façonné une spécialisation pour chaque archipel. L'archipel de la Société fournit plus des deux tiers de la production agricole commercialisée.

Plus particulièrement, les îles du Vent concentrent la production d'œufs, les 4/5ème de la production de viande locale (essentiellement de porcs, le seul abattoir industriel du pays se trouve à Tahiti), près des trois quarts des légumes (tomates, concombres, choux...) et plus de la moitié des fruits commercialisés (ananas, pastèques...).

Les îles Sous-le-Vent produisent les ¾ du total de la vanille polynésienne.
Les Tuamotu-Gambier, aux sols pauvres et coralliens, produisent la majorité du coprah polynésien : production importante dans les revenus annuels des producteurs et essentiellement transformé en huile brute. Les Australes, dont le climat est plus frais, ont développé des cultures maraîchères (carottes, pastèque). Les Marquises allient production d'agrumes, de coprah et élevage extensif.

Crédit : Odette TAUATITI (www.hotu-vanilla.pf) @ Hotu Vanilla

Sources : RGA 2023, IEOM 2024, INSEE 2023, DAG 2023

Wallis et Futuna

Valeur totale de la production agricole commercialisée	70 millions de XPF (Francs Pacifique) *Soit 587 000 €*
Part d'autoconsommation (en valeur)	42%
Principales productions	Productions vivrières (tubercules, bananes, papaye, agrumes…), viande porcine

Wallis et Futuna est une Collectivité d'Outre-mer située dans le Pacifique Sud, répartie en deux groupes d'îles d'origine volcanique : Wallis (Uvea, 77,9 km²) et Futuna-Alofi (respectivement 46,3 km² et 17,8 km²). La population est estimée à 8 088 habitants à Wallis et 3 063 à Futuna.

Crédit: IEOM

L'agriculture est très majoritairement familiale et vivrière. Les 2/3 des ménages disposent de parcelles cultivées (81 % des ménages à Futuna et 60 % à Wallis) essentiellement tournée vers l'autoconsommation et les usages coutumiers, jouant un rôle clé dans le système alimentaire local. Les exploitations disposant d'une activité marchande formelle (patentées) ne représentent qu'une part marginale de cet ensemble.

L'agriculture repose essentiellement sur l'élevage de cochons et des systèmes de culture traditionnels (tubercules, bananeraie, cocoteraie). L'élevage se limite aux porcs, aux poules pondeuses et aux abeilles et les productions végétales se concentrent principalement sur les cultures vivrières. La viande porcine et le taro sont des aliments clés dans la coutume.

Sources : Enquête Budget des Familles 2019-20, Rapport PROTEGE 2021, Rapport IEOM 2024, INSEE 202

Nouvelle-Calédonie

Valeur totale de la production agricole commercialisée	13,715 Milliards XPF (Francs Pacifique) *Soit 115 millions €*
Part d'autoconsommation (en volume)	32%
Principales productions	Fruits (bananes, oranges, pastèques, ananas), productions maraîchères (salades, tomates, concombres), pommes de terre, viande bovine, porcine, volailles et œufs

Crédit: IEOM

La Nouvelle Calédonie, située dans le Pacifique Sud, représente une surface émergée de 18 576 km². Elle est découpée en trois provinces (Nord, Sud et îles Loyauté) et sa population est estimée à 264 596 habitants.

Le secteur primaire est majoritairement constitué de petites exploitations. Dans un contexte complexe pour l'agriculture locale, les enjeux d'autosuffisance se sont accentués (taux de couverture des besoins alimentaires estimé à environ 30 % en volume sans considérer l'autoconsommation).

Les trois quarts de la production agricole commercialisée sont produits dans la Province Sud et, en particulier, les poulets et les œufs, les légumes et la viande bovine.

Les productions végétales représentent la moitié de la valeur de la production totale commercialisée. La production de fruits et légumes représente 76 % de la production végétale totale (dont squash et pommes de terre, hors céréales).

La production de tubercules commercialisée est faible car majoritairement destinée à l'autoconsommation et aux échanges coutumiers. Une production de céréales s'est également relancée depuis les années 2010.

La production animale s'articule autour de trois filières : viande bovine, œufs et volailles, et viande porcine. L'élevage bovin occupe une majeure partie de la surface agricole utile quand la filière porcine est la seule à être autosuffisante en frais.

Sources : Mémento agricole 2023 DAVAR, Rapport IEOM 2024, ISEE-NC 2025

L'ODEADOM

L'Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer – ODEADOM – est l'établissement dédié aux filières agricoles et agroalimentaires des territoires ultramarins chargé de la mise en œuvre des politiques publiques qui y sont consacrées. Créé en 1984, c'est un établissement public administratif, placé sous la tutelle des ministres chargés de l'agriculture et de l'Outre-mer, dédié à l'accompagnement du monde agricole d'Outre-mer dans son développement durable, en étroite concertation avec les professionnels. Il est organisme payeur certifié pour les dépenses de l'Union européenne.
Il est avant tout au service des territoires français d'Outre-mer
- des cinq départements d'Outre-mer, régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne (UE) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion ;
- de trois collectivités d'Outre-mer, Saint-Martin ; Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon.
L'Office paie des aides financières aux filières agricoles à hauteur de 375 M€ à la fois dans le cadre du programme européen POSEI et dans le cadre national pour des appuis spécifiques.
Au-delà de ce rôle d'organisme payeur, l'ODEADOM, est aussi un lieu central d'échange, de réflexion et de propositions pour les filières agricoles et agroalimentaires. Cela se concrétise notamment au sein du conseil d'administration de l'office et des comités sectoriels dédiés aux différentes filières qui réunissent les représentants des différents acteurs.
Enfin, l'office est un organisme expert qui fournit des données et des études à ses correspondants publics et privés. Il rassemble et analyse les informations relatives à l'ensemble des mesures agricoles prises en faveur des départements français d'Outre-mer au sein de l'observatoire de l'économie agricole d'Outre-mer. Il participe également à de nombreuses études qui relèvent de son champ d'activité qu'il met à disposition de tous.

Réseau d'acteurs inter-territoires

Principaux partenaires publics de l'ODEADOM

Site internet de l'ODEADOM : www.odeadom.fr

Agreste, la statistique agricole : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Sites des DAAF Outre-mer :

https://daaf.guadeloupe.agriculture.gouv.fr/
https://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/
https:/daaf.guyane.agriculture.gouv.fr/
https:/daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/
https:/daaf.mayotte.agriculture.gouv.fr/

Sites des acteurs du Pacifique :
https://www.service-public.pf/dag/
https://www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-peche
https://gouv.nc/direction/affaires-veterinaires-alimentaires-et-rurales

OFFICE DE
DEVELOPPEMENT
DE L'ECONOMIE AGRICOLE
D'OUTRE-MER
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
– TSA 60006 –
93555 MONTREUIL CEDEX
TEL: 01 41 63 19 70
EMAIL: odeadom@odeadom.fr